

Vendredi, le 06 janvier 2006 N°3

Le C à 25 €, tout de suite !

### Le C à 25 € : une évidence

Tous les syndicats médicaux disent la même chose, passons à l'acte !

Plus que le C à 25, c'est la disparition du différentiel sur l'acte de base que nous revendiquons.

- La médecine générale est paraît-il devenue une spécialité à part entière : il était temps.
- En moyenne, les médecins spécialistes gagnent (revenus et non recettes) 40 % de plus que les généralistes : rien ne le justifie
- Personne ne conteste que ce sont les généralistes qui travaillent le plus en temps de travail : cela doit être pris en compte
- La CCAM permet de rémunérer les actes autres que la consultation à leur prix : l'outil existe.
- La dernière revalorisation du C date du 1er juillet 2002 : 42 mois ! Qui saurait l'accepter.
- Les généralistes facturent très majoritairement en tarifs opposables : pas d'espace de liberté pour compenser.

La disparition de ces 40% de différentiel non justifié est un objectif majeur pour Espace Généraliste et nous le disons. Cela s'appelle une politique de revenus.

Pour cela, mettons le CS en C et le tout à 25 ou mettons tout en CS (il est à 23) ou créons une nouvelle lettre clé, le CU (C unifié, ce serait symboliquement beau).

La rémunération des C complexes mérite une prise en charge spécifique. Espace Généraliste propose dans son programme d'appliquer C2 pour toutes les consultations à plus de 2 motifs. Mais les discussions entre adhérents font entrevoir d'autres possibilités. C pour 1 (un) motif de consultation + C/2 pour le deuxième + C/3 pour le troisième par exemple.

Tous les syndicats ? Presque. La CSMF parle de C à 23 euros (donc C=CS de base) à l'horizon 2007. Mais gageons qu'avec les élections aux Unions qui se profilent, elle va se fâcher avec madame Lacaille et obtenir de haute lutte quelque chose "contre les caisses" mais "avec le gouvernement". On connaît la chanson. On ne va d'ailleurs pas faire la fine bouche, plus de 3 ans d'honoraires bloqués n'en font qu'un rattrapage. Mais ce qui doit être obtenu par les médecins généralistes, c'est la reconnaissance d'une médecine générale spécialité à part entière. Nous ne l'obtiendrons que par la lutte. Et sans doute par une lutte avec tous les généralistes au coude à coude quelles que soient leurs boutiques. C'est un point majeur du programme d'Espace Généraliste.

Les propositions d'Espace Généraliste se discutent sur notre forum adhérents et seront validées lors de l'Assemblée Générale du 29 janvier à Paris. Pour y participer, il faut [adhérer](#). Dans quelques mois, les carottes seront cuites pour un moment. C'est maintenant que l'investissement d'une cotisation syndicale a le plus de rentabilité !

Dr  
Claude  
Bronner

Cet EG zapping est envoyé à tous les médecins généralistes et à quelques autres partenaires dont nous avons l'adresse de courriel. Notre annuaire est déclaré à la CNIL. Si vous ne voulez plus le recevoir, écrivez à [courrier@espacegeneraliste.org](mailto:courrier@espacegeneraliste.org). Tous les renseignements pratiques concernant Espace Généraliste se trouvent sur notre [site](#). N'hésitez pas à nous transmettre les adresses de vos collègues, toujours sur [adresse](#)

### REFORMES AU JOUR LE JOUR CHEZ LE GENERALISTE

**MTN, MTR, MTO, MTU, MTH, MCG, HCS, MNO, CALD**  
**AUTANT S'EN SERVIR A NOTRE AVANTAGE** Vous avez le vertige devant tous ces sigles. Pourtant, à moins d'être le médecin traitant de tous vos patients ou de pénaliser ceux qui viennent vous voir en ayant désigné un autre médecin traitant, vous ne pouvez échapper à leur utilisation si vous êtes médecin conventionné.

### JEUNES GENERALISTES PAS DE PENALISATION PENDANT CINQ ANS

C'est passé au JO. En pratique, pour une fois, l'informatique de madame Lacaille sait faire : elle entre la date d'installation, elle ajoute 5 ans et tant qu'on est dans cette durée, pour toute consultation et prescriptions venant du nouvel installé elle n'applique pas la pénalisation hors parcours. Le jeune médecin est donc un verni qui peut totalement se passer des MTN, MTR et autres HCS. Elle est pas belle, la vie des jeunes ? Attention, les petits malins qui voudraient dévisser leur plaque pour redevenir jeune installé auraient tout faux : il s'agit de la première installation. Le reste s'applique et

Autant en profiter et utiliser les éléments qui vous permettent de gagner quelques euros supplémentaires.

**CALD 26 €** Une fois par an vous pouvez coter cet acte chez tous les patients en ALD à condition de réaliser un résumé de leur situation médicale avec un petit plan de soins. C'est largement sous utilisé.

**C+MNO 25 €** C'est la cotation et la valeur de toutes les consultations entre 0 et 24 mois. A ne pas oublier. Ce point nous permet de faire remarquer combien nos outils sont inadaptés. Combien de logiciels font le lien direct entre l'âge du patient (variable éminemment simple à traiter) et la rémunération spécifique favorable ?

**C+MTH+MCG 22 €** C'est l'application de l'article 1.4.2 de la convention. En cas d'éloignement (MTH) et à condition d'un retour vers le médecin traitant (de forme non définie) le médecin généraliste peut appliquer la MCG (Majoration de Coordination Généraliste) d'une valeur de 2 €. Un résumé clinique du médecin traitant remis au patient, un petit mot en retour et c'est parfait. Encore plus simple : un coup de fil au médecin traitant pour l'entendre et l'informer. Cette réflexion est également valable pour le MTO ci-dessus.

**C+MTO+MCG 22 €** C'est l'application de l'article 1.2.2 de la convention. Si un confrère médecin traitant, voire spécialiste dans un parcours, lui adresse (sous forme non définie) un patient, à la condition de faire un retour au médecin traitant (de forme non définie), le médecin généraliste peut appliquer la MCG (Majoration de Coordination Généraliste) d'une valeur de 2 €. Dans ce cas, ça marche en télétransmission.

**V+MU 42,60 €** C'est vieux, mais ne pas oublier. C'est la visite qui ne peut attendre et qui vous fait quitter votre cabinet.

**Actes régulés pensez à appliquer les majorations quand c'est un régulateur qui vous appelle.** C+MMD (C de dimanche)= 46,50; V+MMD = 50; CN (C de nuit de 20h à 24h et de 6h à 8h) = 62,50; CMM (C de nuit de 24h à 6h) = 71,50; VN = 66; VMM = 75.

lorsque le patient va chez le spécialiste, il faut qu'il ait un médecin traitant et le jeune installé a intérêt à signer avec eux le plus vite possible (pour les 40 € ALD en particulier)

## **REFORMES AU JOUR LE JOUR CHEZ MADAME LACAISSE**

**CMU REMBOURSES 100% MEME HORS PARCOURS** Pour l'instant, faute de décret mettant à la charge des patients en CMU le paiement des pénalisations s'ils n'ont pas de médecin traitant, la CMU-C (complémentaire sécu prenant en charge le ticket modérateur pour les CMU) paye. Parcours vertueux ou non, le patient en CMU est pris en charge à 100%. Mais l'informatique de madame Lacaisse rejetera les télétransmissions concernant des patients en CMU qui n'ont pas de médecin traitant. Alors que le tiers payant est légalement obligatoire ! C'est ce qu'on appelle se compliquer inutilement l'existence et nous la compliquer. Donc on rappelle qu'il faut faire une feuille de soins papier si le patient en CMU n'a pas médecin traitant ou est hors parcours.

## **UNE FSE SUR DEUX A PROBLEMES On va finir par plaindre vraiment les employés des caisses**

La complexité du dispositif ne facilite pas le règlement facile des liquidations et c'est l'effervescence du côté caisse. Selon les endroits, c'est sur près de la moitié des FSE

## **ET LES PSY ? Encore une règle non applicable**

L'avenant 10 stipule qu'il y a accès direct au psy jusqu'à 25 ans, mais qu'à 25 ans et un jour il faut passer par le médecin traitant. Ceci sur la foi d'un rapport plutôt intelligent qui a fait hurler certains syndicats de psychiatres à la perte de chance (on se demande laquelle). Mais comme cet avenant n'est pas encore approuvé, il ne peut s'appliquer. Toutes les consultations psy sont donc pour l'instant hors parcours.

**Nomenclature très simplifiée sur notre site** selon vos remarques, nous mettons le site à jour.